

MOTOCROSS

REGLEMENT PARTICULIER 2023 CDF SUPERCROSS - SX TOUR



Moto-Club : C0831 - MOTO CLUB SAINT THIBERYEN **N° d'épreuve FFM :** 182
E-mail : motoclubsthibery@laposte.net **Date :** 15 juillet 2023
Téléphone : 06 09 88 70 74 **Lieu :** Saint-Thibéry (34)
Organisateur technique : 078853 - M CARRIER JOEL

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

ARTICLE 1 | ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 | LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométrateurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	FFM - M STADLER PATRICK	Licence :	022554
Délégué FFM	FFM - M FAIVRE JOEL	Licence :	009935
Arbitre SX	FFM - M DELPON JEAN-LUC	Licence :	008362
Commissaire technique responsable	FFM - M ASTIER JOEL	Licence :	002451
Responsable du chronométrage	FFM - M DEFEZ DIDIER	Licence :	031687

ARTICLE 3 | DÉTAIL DES CATÉGORIES

Seules les catégories dont la case est cochée sont prévues pour l'épreuve.



CATÉGORIE SX1

Age ----- 15 ans minimum
Licences----- NCO / LUE / Inter / Inter Jeune
Cylindrées --- Classes 2, 3 et 4



CATÉGORIE SX2

Age ----- 15 ans minimum
Licences----- NCO / LUE / Inter / Inter Jeune
Cylindrées--- Classe 2



CATÉGORIE SX JUNIOR

Age ----- De 13 à 19 ans*
Licences----- NJ / NCO / LUE / Inter / Inter Jeune
Cylindrée----- 125cc 2T

Choix de la cylindrée :

Chaque pilote inscrit à l'ensemble du Championnat de France Sx Tour pourra choisir de s'inscrire dans la catégorie de son choix Sx 1 ou Sx 2 et devra concourir dans cette catégorie pour la totalité du championnat sans changement possible en cours d'année.

* Pour la limite d'âge maximum, les pilotes ne devront pas avoir 20 ans au cours de l'année (né au plus tard en 2004).



ARTICLE 4 | CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM de la saison en cours ;
- son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 | RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 | MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical ...	Docteur Michel Romieu		
Nombre de secouristes	8	Nombre d'ambulance(s)	2
Hôpital le plus proche	Béziers (34)	Temps de trajet (en min)	20 min

ARTICLE 7 | LE SITE DE PRATIQUE

Accès :

Nom du site **Domaine de la Vière**
Adresse **34630 Saint-Thibéry**

Caractéristiques :

Longueur du circuit **630 m**
Largeur minimum de la piste **6 m**
Largeur de la grille **20 m**
Longueur de la ligne droite de départ **80 m**
Nombre d'OCP* **15**
**Officiels Commissaires de Piste*

CAPACITÉ MOTO :

Pendant les essais : **30**
En manche : **25**

- **Rappel :** l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB

DATE: 09 MAI 2023

MOTO CLUB - Domaine de la Vière
SAINT THIBÉRY - 34530 Saint-Thibéry

Email: motoclubsthibery@laposte.net
05 09 88 70 74



VISA DE LA LIGUE

DATE: 10/05/2023




VISA DE LA FFM

DATE: 12/06/2023
NUMÉRO: 23/0597




HORAIRES PREVISIONNELS*

*sous réserve de modifications approuvés par le jury de l'épreuve

Samedi 15 juillet 2023

DEBUT	FIN	DEROULEMENT	CATEGORIE	DUREE
9h00	12h00	Contrôles administratifs & techniques		
14h30		Briefing Commissaires de piste		
15h00	15h10	Essais libres	Championnat de France SX Junior	10'
15h15	15h25	Essais libres (A)	Championnat de France SX 2	10'
15h30	15h40	Essais libres (B)	Championnat de France SX 2	10'
15h45	15h55	Essais libres (A)	Championnat de France SX 1	10'
16h00	16h10	Essais libres (B)	Championnat de France SX 1	10'
16h10	17h00	Pause		
17h00	17h10	Essais chronométrés	Championnat de France SX Junior	10'
17h15	17h25	Essais chronométrés (A)	Championnat de France SX 2	10'
17h30	17h40	Essais chronométrés (B)	Championnat de France SX 2	10'
17h45	17h55	Essais chronométrés (A)	Championnat de France SX 1	10'
18h00	18h10	Essais chronométrés (B)	Championnat de France SX 1	10'
18h15	20h00	Essais libres	Démonstration FMX	
20h00		Présentation de la soirée	Démonstration FMX	
20h30	20h40	Manche 1	Championnat de France SX Junior	8' + 1T
20h45	20h55	Demi-finale (1)	Championnat de France SX 2	7' + 1T
21h00	21h10	Demi-finale (2)	Championnat de France SX 2	7' + 1T
21h15	21h25	Demi-finale (1)	Championnat de France SX 1	7' + 1T
21h30	21h40	Demi-finale (2)	Championnat de France SX 1	7' + 1T
21h45	22h10	Show 1	Démonstration FMX	
22h00	22h10	Manche 2	Championnat de France SX Junior	8' + 1T
22h15	22h25	Repêchage	Championnat de France SX 2	4' + 1T
22h30	22h40	Repêchage	Championnat de France SX 1	4' + 1T
22h45	23h10	Show 2	Démonstration FMX	
23h15	23h25	Finale	Championnat de France SX 2	9' + 1T
23h30	23h40	Finale	Championnat de France SX 1	9' + 1T
23h50		Remise des prix		





SITUATION GEOGRAPHIQUE





Votre attestation d'assurance Responsabilité Civile pour l'organisation de manifestations motos ou de quads

(art. A 331-17 alinéa 5 et A 331-20 alinéa 8 du Code du Sport)

La société AXA France IARD, Société d'Assurance immatriculée au RCS de Nanterre (n° 722 057 460) dont le Siège social est situé 313 terrasses de l'Arche, 92727 NANTERRE Cedex, atteste que :

MOTO CLUB SAINT THIBERY - DOMAINE DE LA VIERE - 34630 SAINT-THIBERY

a souscrit, conformément aux prescriptions des articles L.321-1, L.331-10, D.321-1 à D.321-5, R.331-30, A331-17, A. 331-20 et A.331-32 du Code du sport, le contrat d'assurances n° 11126288304 qui garantit sa responsabilité civile pour l'organisation de la manifestation dénommée CDF SUPERCROSS DE SAINT THIBERY se déroulant à SAINT-THIBERY du 15 au 16/07/2023.

Cette attestation est valable du **15/07/2023 à 07H au 16/07/2023 à 02H**, sous réserve du paiement des cotisations et des possibilités de suspension ou de résiliation au cours de la période d'assurance pour les cas prévus par le Code des assurances ou par le contrat.

La présente attestation, conforme aux exigences de l'article D321-4 du Code du sport, ne saurait engager AXA France IARD au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Fait à **Strasbourg** , le 06/06/2023

Pour la société,

AXA France
26/28 Avenue du Rhin
67100 STRASBOURG
Tél. : 03 88 44 60 00 



Aux conditions générales et particulières du contrat d'assurance, les garanties sont accordées par sinistre jusqu'à concurrence de :

Garanties	Montant des garanties en euros par sinistre	Montant des franchises en euros par sinistre
Tous dommages confondus dont :	10 000 000 € (1)	Néant
- Dommages corporels	10 000 000 € (2)	Néant
- Dommages immatériels consécutifs à un <i>dommage corporel</i> garanti	10 000 000 €	Néant
- Dommages matériels	1 500 000 €	Néant
- Dommages immatériels consécutifs à un <i>dommage matériel</i> garanti	1 500 000€	Néant
- Dommages immatériels non consécutifs	50 000 €	Néant
Les risques environnementaux (Article 2 des conditions générales) :		
Atteinte à l'environnement accidentelle tous dommages confondus dont :	500 000€	Néant
Le <i>préjudice écologique</i> (y compris les frais de prévention) et <i>responsabilité environnementale</i>	50 000€	

(1) Les montants de garantie comprennent le principal, les intérêts légaux, les honoraires et frais de procès, tels que honoraires d'avocat ou d'expert, frais de témoignage ou d'enquête, frais judiciaires, ainsi que les frais de quittance et autres frais de règlement.

(2) Sauf RC automobile (en parcours de liaison) : conformément à l'article R211-7 du Code des assurances : l'assurance est souscrite sans limitation de somme pour les dommages corporels sous réserve des dispositions de l'article 3- 2 des conventions spéciales.